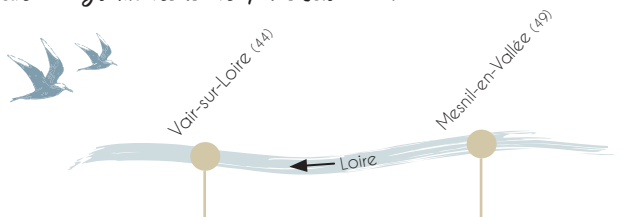


Aires de protection de biotope des grèves de Loire (APB)

Le périmètre

Pour garantir la préservation des oiseaux nichant sur les grèves de la Loire, les secteurs suivants sont soumis à une réglementation particulière :



La réglementation

Sont interdits chaque année, du 1^{er} avril au 31 août :

- l'accès aux bancs de sable entourés d'eau dans les secteurs concernés ;
 - le débarquement, l'accostage et/ou le stationnement d'engins nautiques à proximité ;
 - la divagation d'animaux domestiques ;
 - le bivouac, le camping, les feux.



Qu'est-ce qu'une APB ?

Une Aire de protection de biotope est une zone visant à préserver les habitats d'espèces protégées, en réglementant localement les actions et activités pouvant leur porter atteinte.

Des sanctions pénales peuvent être appliquées en cas de non-respect des prescriptions.

Des panneaux vous indiquent les principales zones de nidification des oiseaux protégés :



Qui contacter ?

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

2, rue de la Loire
44 200 Nantes

Contact : Émilie Général

☎ 02 28 20 51 63

✉ e.general@cenpaysdelaloire.fr

 Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

www.cenpaysdelaloire.fr



www.facebook.com/cenpaysdelaloire

Ligue pour la
protection des oiseaux
(LPO) Loire Atlantique

5, rue Maison David
44 340 Bouguenais

☎ 02 51 82 02 97

✉ loire-atlantique@lpo.fr

Ligue pour la
protection des oiseaux
(LPO) Anjou

35, rue de la Barre
49 000 Angers

☎ 02 41 44 44 22

✉ accueil@lpo-anjou.org



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU



L'animation Natura 2000 est
cofinancée par l'Union européenne

